

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 6 MAI 2019

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser et Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'une modification est demandée par Suzette de Rome à l'effet d'ajouter le point 19 A : Délégation à l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux Villages du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-05-290 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour en ajoutant un point 19A intitulé : Délégation à l'assemblée annuelle de l'Association des plus beaux Villages du Québec.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-05-291 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019.

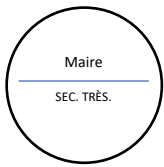
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Le maire a participé à un dîner organisé par la Chambre de commerce en présence de François-Philippe Champagne, ministre canadien des infrastructures. Monsieur Champagne a parlé du programme de la TECQ 2019-2023 qui devrait avoir plus ou moins les mêmes barèmes que le programme précédent, le gouvernement provincial n'a toutefois pas encore clarifié ses positions sur le programme qui est un programme fédéral-provincial.

Le maire a aussi participé à l'assemblée annuelle de Co-Éco, organisme à but non lucratif dont la mission première est de sensibiliser la population à la collecte des matières organiques, en plus d'assurer la mise en œuvre des PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) notamment pour la MRC de Rivière-du-Loup.

La municipalité a reçu une pétition de 63 résidents du secteur de la rue des îles qui demandent une diminution de la vitesse pour l'ensemble des rues du secteur de la rue des îles à 30 km à l'heure (au lieu du 50 km à l'heure actuel) et une diminution de la limite à 50 km dans la côte de la Mer (actuellement à 80 km à l'heure); une augmentation de la signalisation indiquant les nouvelles limites de vitesse, la présence du parc et celle de



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

jeunes enfants. Le Conseil municipal avait déjà comme projet de réduire les limites de vitesse et d'améliorer la signalisation dans ce secteur. D'ici quelques mois, un nouveau règlement sur les limites de vitesse devrait être adopté en ce sens.

5. Information des conseiller(ère)s

Lors de la soirée des ambassadeurs organisée par Tourisme Rivière-du-Loup, Suzette de Rome est allée recevoir le certificat d'ambassadeur au nom du maire Vincent More pour l'organisation en mai 2018 de l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec. Cette activité a été une collaboration des municipalités de Cacouna et de Kamouraska, reconnues comme Notre-Dame-du-Portage, beaux villages du Québec.

La conseillère Suzette de Rome a aussi participé à une rencontre du Collectif pour la solidarité et l'inclusion sociale de la MRC de Rivière-du-Loup. Le cadre de gestion régional ainsi que le plan de travail ont été présentés. Il a été notamment question de l'importance d'intégrer les personnes vivant dans la pauvreté à se joindre au comité, du budget et des prochaines étapes de réalisation. La définition de la pauvreté est "la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaire pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration à la société." (*Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, 2003)

La conseillère Marie Diament a remplacé le maire pour une cérémonie de diplomation pour les pompiers de Rivière-du-Loup qui s'est tenue à la salle Gilles-Moreau. À l'occasion de cet événement, 26 pompiers ont reçu des diplômes de formation.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

6. Présentation du rapport financier

ATTENDU QUE la directrice générale, Line Petitclerc a déposé le rapport financier de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à leur présentation intégrale lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent se solde à 216 667 \$ pour l'année 2018 et qu'en date du 31 décembre 2018 la municipalité possédait des excédents non affectés de 395 678 \$, des excédents affectés de 528 822 \$ ainsi qu'une somme de 19 667 \$ dans ses réserves financières et fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale déposera le rapport financier 2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

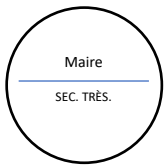
2019-05-292 QUE le conseil municipal accuse réception du rapport financier de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

7. Programme d'aide financière pour la voirie locale : aide maximale de 131 671 \$ accordée pour le rapiéçage mécanisé du chemin du Lac

La municipalité s'est vu octroyer une aide financière maximale de 131 671 \$ pour le rapiéçage mécanisé localisé sur le chemin du Lac du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie.

8. Procédure de traitement des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : CM), la municipalité de Notre-Dame-du-Portage doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumission publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-293 QUE le conseil municipal adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat et demande que cette procédure soit publiée sur le site Internet de la municipalité.

9. Démission de Marie-Anne Caron, coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE Marie-Anne Caron occupait le poste de Coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire et qu'elle était en congé sans solde depuis octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'elle a informé la municipalité de son intention de ne pas retourner à son poste de coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-294 QUE le conseil municipal remercie Marie-Anne Caron de ses loyaux services et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

10. Embauche d'un journalier occasionnel de juin à septembre

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un journalier occasionnel cet été afin de combler son équipe;

CONSIDÉRANT que Louis-Alexandre Lemelin a soumis sa candidature et qu'il occupera le poste de journalier occasionnel du 3 juin au 27 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-295 QUE le Conseil municipal mandate le maire, Vincent More et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer le contrat de travail avec Louis-Alexandre Lemelin en ces termes.

11. Servitude pour la conduite d'eau pluviale à l'école de NDDP

ATTENDU QUE des conduites pluviales ont été installées dans le passé par la municipalité ou par le ministère des Transports sur le terrain appartenant à la Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup, là où est située l'école Notre-Dame-du-Portage;

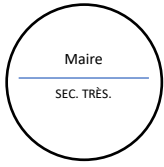
ATTENDU QUE ces conduites pluviales servent à éliminer l'eau accumulée sur la route du Fleuve;

ATTENDU QU'aucune servitude ou entente écrite n'a été signée entre les parties;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de régulariser la situation des conduites pluviales par une servitude de la Commission scolaire à l'égard de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

2019-05-296

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale, Line Petitclerc, à mandater un arpenteur géomètre pour qu'il dresse une description détaillée de l'assiette de la servitude et de mandater par la suite un notaire pour régulariser la situation de ces conduites pluviales par une servitude.

12. Avis de motion pour le projet de Règlement relatif à la gestion contractuelle

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du projet de règlement numéroté 2019-04-394 et intitulé « Projet de règlement relatif à la gestion contractuelle ».

13. Adoption du projet de Règlement relatif à la gestion contractuelle

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce projet de règlement conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

QUE le projet de règlement a pour but d'établir des mesures concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2019 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE qu'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-297

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéroté 2019-04-394 et intitulé « Projet de règlement sur la gestion contractuelle ».

14. Embauche du personnel à la piscine municipale

ATTENDU QUE la municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers, selon les postes à combler;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Univers emploi, etc;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes à combler;

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le Conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

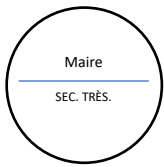
CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a embauché les personnes suivantes pour la piscine à l'été 2019 :

Gabrielle Gougoux	Sauveteuse
Carielle Gougoux	Sauveteuse
Gabrielle Caron	Sauveteuse
Edouard Pelletier	Assistant-sauveteur

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

2019-05-298

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Vincent More, maire, à signer le contrat d'embauche des personnes mentionnées ci-haut pour la piscine à l'été 2019.

15. Résolution pour le logiciel Ultima

ATTENDU la résolution numéro 2018-08-199 autorisant l'achat d'un logiciel de gestion documentaire Ultima de la firme GC1 maintenant devenue Coginov;

ATTENDU le processus de formation, d'installation et de conversion des données est présentement en cours dans les 11 municipalités faisant partie du regroupement d'achats du logiciel;

ATTENDU l'annonce de la fin des mises à jour du navigateur Internet Explorer utilisé par la version actuelle d'Ultima et la nécessité éventuelle de remplacer la version actuelle du logiciel;

ATTENDU les négociations avec la firme Coginov et la préparation d'une nouvelle version du logiciel multiplateforme Ultima 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphane Fraser et appuyé par Claude Caron, puis résolu à l'unanimité

2019-05-299

QUE le conseil municipal autorise la signature d'un engagement d'acquisition pour l'année 2021 du logiciel Ultima 2 au coût de 200 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière de prévoir un montant aux prévisions budgétaires 2021, de 200 \$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'acquisition du logiciel Ultima 2.

16. Résolution pour la demande d'aide financière pour la mise à jour de la Politique des aînés

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité à mettre en place une démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aînés;

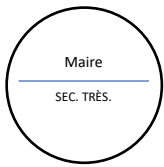
CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Portage est en période de mise à jour de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité de pilotage MADA est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.
- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie.
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;
- D'assurer le lien, entre les instances municipales et la communauté, de la démarche MADA
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille et les aînés;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Famille »;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décision, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :
 - en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

- en priorisant les éléments du plan d'action;
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-300

QUE le conseil municipal :

1. Délègue Jacqueline Poirier comme représentante des questions familles et des aînés au sein du conseil municipal;

2. Procède à la création d'un comité de pilotage MADA, composé de la façon suivante :

- 1 représentant de la municipalité (responsable des questions familles et des aînés);
- 3 représentants citoyens de 50 ans et plus;
- 1 représentant du CISSS du Bas St-Laurent;
- 1 ressource en loisirs.

3. Désire se prévaloir du soutien financier offert par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans le cadre d'une demande sur une base collective auprès du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés*, en collaboration avec les communautés suivantes :

- MRC de Rivière-du-Loup;
- Municipalité de L'Isle-Verte;
- Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;
- Municipalité de Saint-Modeste;
- Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger;
- Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix;
- Municipalité de Saint-Arsène;
- Municipalité de Cacouna;
- Municipalité de St-Épiphane.

4. D'autoriser la directrice générale, Line Petitclerc, à signer au nom de la municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés*.

17. Mise à jour de la Politique familiale – suivi avec le regroupement

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour mettre à jour sa politique familiale en partenariat avec les municipalités de Cacouna, Saint-Modeste, l'Isle-Verte, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-La-Croix;

ATTENDU QUE deux ressources seront embauchées pour mener à bien la révision des politiques familiales de ces municipalités;

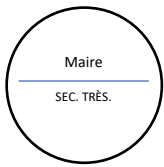
CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage doit être créé pour mieux suivre ce projet de partage de ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-301

QUE le conseil municipal mandate Jacqueline Poirier pour être sur ce comité de pilotage.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

18. Congrès annuel de la FQM

ATTENDU QUE le congrès annuel de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire y participer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-302 QUE le conseil municipal mandate Vincent More et Emmanuelle Garnaud, ou Marie Diamant pour la remplacer advenant l'impossibilité d'y aller, pour assister au congrès annuel 2019 de la FQM.

19. Lancement de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025

Le 22 mars 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a dévoilé la Stratégie québécoise de l'eau potable 2019-2025. La Stratégie vise trois objectifs :

- La réduction de 20% de la quantité d'eau distribuée par personne par rapport à l'année 2015;
- L'atteinte d'un niveau de fuites modéré dans les conduites d'eau potable;
- Assurer la pérennité des services d'eau potable en réalisant les investissements nécessaires au maintien des infrastructures et en éliminant graduellement les déficits d'entretien, lorsqu'ils existent.

La directrice générale a assisté à une rencontre sur cette nouvelle stratégie et note que les intentions sont très louables mais que le fardeau de travail se trouvera encore plus grand entre les mains des municipalités.

19A. Délégation pour l'Assemblée annuelle de l'Association provinciale des plus beaux villages du Québec

ATTENDU QUE l'Assemblée annuelle de l'Association provinciale des plus beaux villages du Québec se tiendra du 10 au 11 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire qu'un membre du conseil y participe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-303 QUE le conseil municipal mandate Suzette de Rome pour assister à l'Assemblée annuelle de l'Association provinciale des plus beaux villages du Québec

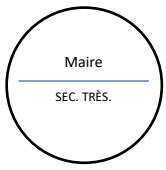
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

20. Dossier du Développement des Pèlerins : projet d'entente

CONSIDÉRANT les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le Domaine les Pèlerins inc. et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2016-14-363 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* (ci-après : le « **Règlement** ») ;

CONSIDÉRANT que le Domaine les Pèlerins inc. désire procéder à la réalisation du projet de Domaine Les Pèlerins (ci-après : le « **Projet** »), situé au sud de la rue des îles à Notre-Dame-du-Portage, plus précisément sur le lot 5 946 824 du cadastre du Québec et que le conseil désire que ce projet se fasse;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

CONSIDÉRANT les études, estimations et autres documents suivants, lesquels ont été soumis par le promoteur et qui seront contenus à l'**annexe 3** de l'entente pour en faire partie intégrante;

- Inscription au registre des entreprises no 1163765804;
- Extrait du compte de taxe pour le rôle triennal 2017-2018-2019;
- Confirmation de la société Développement les Pèlerins inc. en date du 29 mai 2018;
- Correspondances du 16 avril 2018 et 8 janvier 2019 ainsi que les annexes qui indiquent les échéanciers et diverses informations sur le projet;
 - o Plan de localisation de l'isophone;
 - o Échéancier de réalisation;
 - o Plan d'implantation de Bell pour les services électriques et de communications;
- Caractérisation de site préparée par la firme LER numéro de dossier 5279-01 date du 11 décembre 2018;
- Rapport déterminant la présence d'une terre humide préparé par Martin La Chapelle ing.f. de septembre 2016;
- Étude Drastic pour les puits municipaux en date de 21 février 2002;
- L'étude hydraulique préparée par Guillaume Bouchard ing. Numéro dossier 2018-109 en date du 9 octobre 2018;
- Plan de localisation des luminaires de rue, préparé par le service de voirie de la municipalité le 2019-04-29;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-253 adoptée par le Conseil municipal de la Municipalité le 11 mars 2019 et par laquelle celle-ci a donné son appui et son accord de principe à la réalisation du Projet;

CONSIDÉRANT le devis NDP-F01 du 28 novembre 2018, réalisé par Steve Boulianne lequel sera contenu à l'annexe 4 de l'entente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des infrastructures et des équipements municipaux (rues, lampadaires, bassins de rétention, etc.) sera cédé à la Municipalité suivant l'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les engagements réciproques des parties afin de permettre la réalisation du Projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-304

QUE le conseil municipal mandate le maire, Vincent More, et la directrice générale, Line Petitclerc, à signer l'entente avec André Côté, pour le Domaine Les Pèlerins inc, pour que le projet domiciliaire puisse se réaliser dans le secteur de la rue des îles.

21. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

502, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à réparer et repeindre la toiture, refaire l'aménagement extérieur suite à la construction de l'installation septique - ces travaux d'aménagement extérieur comprennent la construction d'une terrasse de 14' x 20' et l'ajout d'un gazébo avec un coin BBQ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser seulement les travaux concernant la toiture de la résidence et demande aux propriétaires de déposer des plans plus précis pour l'aménagement de la cour extérieure pour que soit prise en compte l'accessibilité des équipements de la nouvelle installation septique.

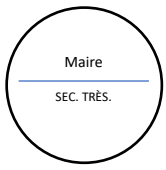
CONSIDÉRANT QUE des plans plus précis ont été soumis à l'appréciation du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-305

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés, mais les travaux doivent tenir compte de la nécessité de garder l'accessibilité des équipements de la nouvelle installation septique.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

561, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la fenêtre située sur le mur nord de la résidence, à changer l'orientation de l'ouverture et le type de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-306 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

487, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir un permis pour rénover la toiture avec du bardeau d'asphalte noir deux tons et à procéder à l'installation d'un aérateur de toit, modèle 301 de marque Maximum;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent en partie les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la rénovation de la toiture avec les matériaux proposés, mais ne recommande pas l'utilisation d'un système de type maximum pour la ventilation de la toiture, mais recommande plutôt la ventilation par les pignons de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont débattu sur la question de la pose d'un système de type de maximum sans qu'une décision puisse être prise à la majorité;

CONSIDÉRANT QUE, en cas d'égalité des votes, le maire qui préside la séance du conseil peut trancher;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Vincent More et Emmanuelle Garnaud, puis résolu à la majorité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-307 QUE le conseil municipal autorise la rénovation de la toiture avec les matériaux proposés mais n'accepte pas l'utilisation d'un système de type maximum pour la ventilation de la toiture, mais autorise plutôt la ventilation par les pignons de la résidence.

22. Demande de dérogation pour le 183, route de la Montagne

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de rendre conforme la construction d'un garage privé complémentaire à une résidence sur le lot 4 532 661 du cadastre du Québec. Le projet déroge aux articles suivants :

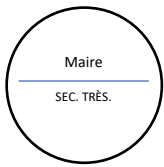
- L'article 7.1 dispositions générales du règlement de zonage 90-06-127 qui exige que le bâtiment complémentaire soit érigé sur le même terrain que la résidence;
- L'article 7.2.2, alinéa 3 du règlement de zonage 90-06-127 qui indique que la hauteur maximale pour ce type de bâtiment est de 5 mètres alors que la demande porte sur une hauteur de 6 mètres;
- L'article 7.2.2, alinéa 6 du règlement de zonage 90-06-127 qui indique que la superficie maximale au sol du garage privé et/ou du cabanon ne doit pas excéder 60m², le projet représente une superficie totale de 94.53m²

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage au chapitre 7 indique les normes relatives aux constructions et usages complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait valoir leur besoin dans la demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiments résidentiels sur son territoire et que le conseil trouve important de conserver l'aspect de villégiature pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

EN CONSÉQUENCE,

2019-05-308

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

QUE le conseil municipal :

- autorise la dérogation à l'article 7.1, dispositions générales, que le bâtiment soit construit sur le lot 4 532 661 du cadastre du Québec;
- autorise la dérogation à l'article 7.2.2, alinéa 3 du règlement de zonage 90-06-127 et que la hauteur soit haussée à 6 mètres;
- autorise la dérogation pour l'augmentation de la superficie, mais pour une maximale de 90m² au maximum pour le garage privé tel que le prévoit le projet de règlement de zonage no 2017-06-371;
- exige du propriétaire qu'un écran visuel constitué de végétaux soit fait de façon à réduire l'impact visuel du garage à partir de la route de la Montagne.

23. Kiosque de la Manne rouge, je récolte

ATTENDU QUE la Manne rouge, je récolte a fait une demande à la municipalité pour offrir leurs produits maraîchers sur la place de l'Église à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE leurs produits seront à vendre à des dates spécifiques, soit les jeudis 18 juillet, 25 juillet, 1^{er} août et 8 août 2019, de 16 h à 18 h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-309

QUE le conseil municipal autorise la Manne rouge, je récolte, à s'installer sur la place de l'Église aux dates indiquées ci-haut avec l'autorisation de la Fabrique puisque les événements se tiendront sur son terrain.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Activités et événements à venir

- Rencontre d'accueil des membres du jardin communautaire le 7 mai à 19 h;
- Journée sportive des élèves de l'école primaire le 14 mai;
- Dîner de l'Envol des aînés le mercredi 15 mai à midi et conférence avec des représentants de Desjardins / notaire;
- Nettoyage des berges samedi le 18 mai dès 9h30;
- La programmation estivale dans votre boîte aux lettres dans la semaine du 20 mai;
- Soirée d'inscription aux différentes activités de la programmation le jeudi 23 mai;
- Sentier du Portage – rencontre publique le 31 mai de 17 h à 19 h;
- Distribution d'arbres le vendredi 24 mai entre 12h et 16 h au garage municipal;
- Fête des voisins le 8 juin – vente de garage collective à la Place de l'Église;
- Fête nationale le 23 juin – quai, piscine, grève, artisans.

25. Demande de gratuité pour 2 jours à la piscine : Fête nationale et Dérive (13 juillet)

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir la gratuité à la piscine municipale lors de deux événements cet été;

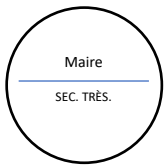
ATTENDU QUE les deux événements sont la Fête nationale le dimanche 23 juin et l'événement artistique de Marie-Josée Roy intitulée LA DÉRIVE le samedi 13 juillet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-310

QUE le conseil municipal offre la gratuité à la piscine municipale lors de ces deux événements en respectant les limites de fréquentation maximale permise par la loi.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

26. Vente de garage collective à la Place de l'église

Le 8 juin prochain, lors de la Fête des voisins, il y aura une vente de garage collective à la Place de l'Église pour les résidents du Portage. Il sera possible de louer une table 15 \$. Une table de dons/échange sera disponible. La vente de garage collective se tiendra dans une ambiance festive de 10 h à 15 h.

27. Course du Portageur : 5 octobre 2019

En 2019, la course du Portageur se tiendra le 5 octobre, soit un peu plus tôt que les années passées.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de la Course du Portageur pour le samedi 5 octobre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'évènement a attiré plus de 750 personnes l'an dernier dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la tenue d'événements sportifs, notamment ceux initiés par des citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité désire identifier les engagements et les responsabilités de chacun pour la tenue de cet événement;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait souligner qu'elle s'est engagée à réduire les gaz à effet de serre et son empreinte écologique lors de ses événements et qu'elle vise aussi à ce que les événements des partenaires se tiennent avec le même effort de réduction notamment de déchets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2019-05-311

QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Rachel Bolduc, Coordinatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer un protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Course du Portageur en ces termes.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

28. Travaux au Parc de l'Amitié : abaissement des regards sanitaires PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux de voirie pour abaisser les regards sanitaires au Parc de l'Amitié et déplacer un puisard pour améliorer le drainage de la rue du Parc de l'Amitié;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 22 771,35 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme de Projets d'amélioration à la voirie locale (PPA-CE) n'a pas encore été annoncé mais la municipalité aimerait utiliser ce programme pour financer une partie des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-312

QUE le conseil municipal fasse part de ses besoins d'aide financière au député Denis Tardif et demande un montant de 15 000 \$ pour les travaux ci-haut énumérés dans le cadre du programme PPA-CE.

29. Appel d'offres pour soumission pour rapiéçage mécanisé localisé sur le Chemin du Lac

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière pour procéder au rapiéçage mécanisé localisé sur le Chemin du Lac;

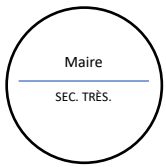
ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de BML est valide et la plus basse, pour un montant de 123 985 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

2019-05-313 QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de rapiéçage mécanisé localisé du chemin du Lac entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et BML selon ces termes.

30. Rapport d'activités annuel en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est entré en vigueur le 10 septembre 2010 et que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale ou régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues au schéma doit adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE ledit rapport doit être transmis par la MRC de Rivière-du-Loup au ministère de la Sécurité publique avant le 31 mars 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et qu'une présentation a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-314 QUE le conseil municipal adopte le rapport d'activités en matière de sécurité incendie pour l'année 2018-2019.

31. Contrat d'entretien des systèmes d'épuration des eaux usées

ATTENDU QUE, en vertu du Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires et désinfection par rayonnement ultraviolet no 2018-10-388 adopté le 1^{er} avril 2019, la Municipalité doit conclure un contrat d'entretien avec les personnes désignées pour faire l'entretien de tout système UV, conformément aux modalités prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE, pour le moment, seules deux compagnies, soit Technologies Bionest Inc. et Premier Teck Aqua, une unité d'affaires de Premier Tech Technologies ltée, offrent ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que la municipalité conclue avec ces deux compagnies des contrats d'entretien pour les propriétaires des résidences nécessitant ce type d'installation pour que ceux-ci soient en mesure d'obtenir un certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-315 QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Line Petitclerc, et l'inspecteur municipal, Gaston Lamarre, pour signer les contrats de service d'entretien des systèmes de traitement avec désinfection par rayon ultraviolet avec Technologies Bionest inc. et Premier Tech aqua.

32. Accessoires pour le nouveau camion de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité a par résolution 2019-03-248 de procéder à l'achat par crédit-bail d'un nouveau véhicule;

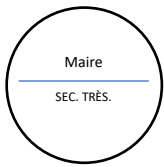
ATTENDU QUE ce nouveau véhicule doit être équipé conformément selon les besoins de la Municipalité et conformément aux directives du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à Distributions Maranda Inc et que les prix ont été négociés à la satisfaction de la Municipalité pour un montant de 9 327,10 \$ avant taxes pour : un coffre de côté, un module de 3 tiroirs, lumière de travail LED 500, ensemble pour flèche motorisée, batterie 12v décharge profonde et un gyrophare plat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-316 QUE le conseil municipal s'entende avec Distribution Maranda Inc pour l'installation de ces équipements sur le véhicule neuf et ajoute ce montant au contrat de crédit-bail d'Impact Ford à être signé.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

33. Demande d'aide financière auprès de l'URLS pour la phase 2 des sentiers

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer l'amélioration de ses pistes et sentiers hivernaux;

ATTENDUE QUE des panneaux de signalisation, des ponceaux de bois et de l'ameublement doivent être ajoutés pour finaliser l'aménagement des sentiers de raquettes et des pistes de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE URLS offre un soutien financier en loisir actif de concert avec Kino Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-317 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc pour faire une demande de soutien financier de 1 000 \$ dans le cadre du projet Bonification des sentiers sportifs de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

DONS ET PARTICIPATIONS

34. Campagne de financement du Corps de cadets de RDL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution dans le cadre de la campagne de financement du Corps de cadets de RDL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-318 QUE le conseil municipal n'accorde aucun montant au Corps de cadets de RDL.

35. Culture du Bas-Saint-Laurent : demande d'adhésion

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'adhésion de Culture du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne désire pas y contribuer car il considère que la mission de Culture Bas-Saint-Laurent s'adresse plus aux organismes œuvrant dans le milieu culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-319 QUE le conseil municipal n'adhère pas à Culture du Bas-Saint-Laurent.

36. Fondation luperivoise d'enseignement primaire et secondaire public

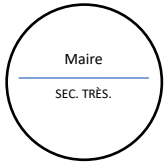
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fondation luperivoise d'enseignement primaire et secondaire public;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-320 QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation luperivoise d'enseignement primaire et secondaire public.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019

37. Demande de la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE cette contribution servira au Centre de la douleur;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-321 QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

38. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

39. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation avril 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-05-322 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 132 026,62 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

40. Période des questions

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

- Il est déploré par un citoyen que des travaux de voirie doivent encore être faits au Parc de l'Amitié, il pense que ces travaux sont nécessaires parce que le drainage n'a pas été suffisamment planifié lors de la réfection de cette rue.
- Un citoyen demande que les résidents connectés au service d'aqueduc soient informés de leur consommation personnelle d'eau, cela pourrait aider la sensibilisation à une utilisation raisonnable de l'eau potable.

41. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 21 h 14.

Vincent More

Maire

Line Petitclerc

Directrice générale / secrétaire-trésorière